



**CONSEIL DE DIRECTION**  
**86<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 16-18 avril 2007**

UNIDROIT 2006  
C.D. (86) 4  
Original: anglais  
Mars 2007

**Point No. 4 de l'ordre du jour: Mise en œuvre du Plan stratégique**

(note préparée par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Examen global des progrès et des retards concernant la mise en œuvre des objectifs stratégiques décidés en 2004, y compris les implications en termes de personnel et de ressources financières</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Voir I 1B (p. 5/6) ; II 1 B (p. 12) ; II 3 (p. 12) ; II 4 (p. 14) ; II 5 (p. 15)</i>
<i>Documents connexes</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Plan stratégique – Horizon 2016, UNIDROIT 2004 C.D. (83) 6</i></li><li>• <i>Documents pour cette session, UNIDROIT 2006 C.D. (86) 2 et C.D. (86) de 5 à 19</i></li><li>• <i>UNIDROIT 2006 F.C.S.C. (107) 2</i></li><li>• <i>UNIDROIT 2002 SIR Docs. 1 et 2</i></li></ul>

**TABLE DES MATIERES**

**I. Mise en œuvre en 2006/2007**

1. Activités législatives, y compris mise en œuvre et promotion des instruments

A. Travaux en cours

Principes relatifs aux contrats du commerce international  
Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles  
Opérations sur les marchés financiers interconnectés et transnationaux  
Loi type sur le *leasing*

- B. Suivi des instruments d'UNIDROIT adoptés: promotion, mise en œuvre, suivi
  - Fonctions de Dépositaire en vertu de la Convention du Cap
  - Promotion à travers les ressources de divulgation
  - Protection internationale des biens culturels
  - Principes de procédure civile transnationale
- 2. Activités non législatives
  - A. Programme de coopération juridique
    - Programme de bourses de recherches
    - Assistance technique
    - Coopération avec des Organisations partenaires
  - B. Ressources de recherches et de divulgation
    - Bibliothèque d'UNIDROIT
    - Publications
    - Site Internet et Bibliothèques dépositaires
    - Base de données UNILAW
- 3. Etats membres – Relations avec les Gouvernements – Coopération institutionnelle – Visibilité
- 4. Gouvernance et administration

## II. Planification pour 2007/2008 et moyen terme

- 1. Activités législatives, y compris mise en œuvre et promotion des instruments
  - A. Travaux en cours
    - Principes relatifs aux contrats du commerce international
    - Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
    - Avant-projet de Convention sur les titres intermédiés
  - B. Suivi des instruments d'UNIDROIT adoptés: promotion, mise en oeuvre, suivi
    - Fonctions de Dépositaire
- 2. Activités non législatives
- 3. Etats membres– Relations avec les Gouvernements – Coopération institutionnelle - Visibilité
- 4. Gouvernance et administration
  - Secrétariat
  - Conseil de Direction
  - Assemblée Générale
- 5. Perspectives de planification du Programme de travail 2008/2010

## III. Résumé

## I. MISE EN OEUVRE EN 2006/2007

### 1. ACTIVITES LEGISLATIVES, Y COMPRIS MISE EN ŒUVRE ET PROMOTION DES INSTRUMENTS

- *Objectif Stratégique N°1*: élaboration et mise en œuvre d'instruments internationaux (conventions, lois type, principes, etc.) de la plus haute qualité en appliquant des critères stricts de rigueur scientifique et de viabilité commerciale, et en tenant compte des implications juridiques des processus d'intégration régionale dans le contexte de l'élaboration globale du droit.
- *Objectif Stratégique N°6*: disponibilité accrue à l'égard du potentiel des milieux commerciaux et de la profession juridique de fournir des critères pour les choix, les priorités, l'évaluation des méthodes de travail, des procédures et des résultats en vue d'assurer leur soutien pour l'adoption et la mise en œuvre des instruments d'UNIDROIT.
- *Objectif Stratégique N°11*: promotion systématique des instruments internationaux élaborés sous les auspices de l'Institut et assistance active quant à leur mise en œuvre, application et suivi.

#### A. Travaux en cours

##### *Principes relatifs aux contrats du commerce international*

- Suite à de larges consultations auprès de praticiens, d'universitaires, de l'industrie et d'institutions arbitrales, et aux décisions prises par le Conseil de Direction et l'Assemblée Générale, un nouveau Groupe de travail a été constitué et chargé de préparer de nouveaux chapitres sur l'enrichissement sans cause – restitution ("*unwinding of failed contracts*"), la pluralité de débiteurs et de créanciers, l'illicéité, les conditions et la résolution des contrats à long terme "*for cause*".

- Le Groupe de travail a tenu sa première session à Rome du 29 mai au 1er juin 2006. Sur la base d'une étude préliminaire préparée par le Secrétariat d'UNIDROIT (UNIDROIT 2006 – Etude L – Doc. 99), le Groupe a procédé à une discussion approfondie des cinq sujets dont l'ajout était suggéré dans la nouvelle édition des Principes et a nommé M. R. Zimmermann Rapporteur sur le sujet de l'enrichissement sans cause ou la restitution, M. M.P. Furmston sur le sujet de l'illicéité, M. M. Fontaine sur le sujet de la pluralité de débiteurs et de créanciers, M. B. Fauvarque-Cosson sur le sujet des conditions et M. F. Dessemontet sur le sujet de la résolution des contrats à long terme "*for cause*". Les rapporteurs ont été invités à préparer des *position papers* sur leurs sujets respectifs qui seront soumis à la discussion du Groupe de travail à sa prochaine session en juin 2007.

- Outre les versions anglaise, française et italienne des Principes d'UNIDROIT 2004, des versions intégrales (dispositions et commentaires) sont disponibles en chinois, coréen, espagnol, vietnamien et roumain. La version espagnole sera bientôt disponible. Les dispositions sont disponibles en allemand, russe et turc.

- En 2006, les Principes ont été présentés par des membres du Secrétariat et discutés lors de séminaires et de conférences organisés au Brésil, aux Etats-Unis d'Amérique, en France, en Italie, au Royaume Uni, en Serbie et en Suisse.

<b>Evaluation des progrès</b>	satisfaisant, calendrier respecté.
<b>Personnel</b>	1.0 consultant, 0,5 fonctionnaire (les autres 50% sont consacrés au site Internet, à une publication et aux Bibliothèques dépositaires)
<b>Financement</b>	<p>en 2006, budget régulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ personnel (Dépenses, Ch. 2 ; Ch. 3)</li> <li>❖ réunions : € 38.000 (Dépenses Ch. 1 § 5)</li> </ul>

### ***Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles***

#### **a) Convention du Cap / Protocole aéronautique**

- La Convention et le Protocole aéronautique sont aujourd'hui ou seront bientôt en vigueur dans quatorze Etats: Afghanistan, Afrique du Sud, Angola, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Irlande, Kenya, Malaisie, Mongolie, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Sénégal.
- Assistance fournie tout au long du processus de mise en œuvre dans sept autres Etats en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et aux Amériques. Pour les fonctions de Dépositaire, cf. *infra* B.
- La Convention du Cap et les divers protocoles relatifs à des matériels d'équipement spécifiques ont été présentés par des membre du Secrétariat, ou en son nom, lors de séminaires, de conférences et d'ateliers organisés en Italie, au Nigéria, au Royaume-Uni, en Suisse et au Togo.
- L'édition anglaise des *Actes et documents* de la Conférence diplomatique tenue au Cap est terminée. La publication est disponible.

#### **b) Projet de Protocole ferroviaire**

- Le Protocole a été adopté par la Conférence diplomatique tenue au Luxembourg du 12 au 23 février 2007. Pour des détails, voir C.D. (86) 8(a).

#### **c) Avant-projet de Protocole spatial**

- Par manque de ressources, les activités du Secrétariat concernant ce projet ont été fortement réduites. Des efforts importants sont en cours pour remettre en marche le projet. Pour des détails, voir C.D. (86) 8(c).

<b>Evaluation des progrès</b>	<p>Convention et Protocole aéronautique: satisfaisant.          Protocole ferroviaire: satisfaisant.          avant-projet de Protocole spatial: non satisfaisant.</p>
<b>Personnel</b>	2,25 fonctionnaires (1,25 budget régulier ; 1,0 fonctionnaire chargé de la fonction de dépositaire financé par des contributions extra-budgétaires); secrétaires et assistance administrative budget régulier

<b>Financement</b>	<p><i>en 2006:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Protocole ferroviaire:</b> préparation de la Conférence Diplomatique, budget régulier <ul style="list-style-type: none"> <li>– impression de documents, coûts postaux : € 2.225 (Dépenses Ch. 6 § 6)</li> <li>– missions : € 2,500 (Dépenses Ch. 1 § 6)</li> </ul> </li> <li>❖ <b>avant-Projet de Protocole spatial:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– réunions et missions financées par le secteur privé</li> </ul> </li> <li>❖ <b>“Acts &amp; Proceedings” de la Conférence Diplomatique du Cap:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– dépenses € 19.000, budget régulier (Dépenses Ch. 5)</li> <li>– recettes (€ 6,100) incluses dans les recettes des publications, voir ci-dessous</li> </ul> </li> </ul>
--------------------	--

### ***Opérations sur les marchés financiers interconnectés et transnationaux***

#### **a) Avant-projet de Convention sur les titres intermédiés**

- Le Comité d’experts gouvernementaux s’est réuni à deux reprises. Ont participé aux sessions 38 Etats membres, deux Etats non membres et 15 observateurs représentants des Organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
- Des groupes de travail *ad hoc* sur des domaines spécifiques ont travaillé entre les deux sessions, et des séminaires d’une journée ont eu lieu à Berne (Suisse), Sao Paulo (Brésil), Paris (France), Berlin (Allemagne), Moscou (Fédération de Russie), Beijing (République populaire de Chine) et Madrid (Espagne).

#### **b) Aspects généraux des opérations sur les marchés financiers transnationaux et projet sur les marchés émergents**

- Conformément aux décisions du Conseil ce projet est en attente jusqu’à ce qu’il y ait des ressources disponibles.

<b>Evaluation des progrès</b>	satisfaisant, calendrier respecté
<b>Personnel</b>	<p>1.0 fonctionnaire (financé par le secteur privé); 1.0 fonctionnaire associé (volontaire international détachée par le Gouvernement d’un Etat membre) ; 1.0 secrétaire et assistance administrative (budget régulier).</p> <p>Les deux fonctionnaires sont à remplacer</p>
<b>Financement</b>	<p><i>en 2006 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> sessions de la CEG,</b> budget régulier <ul style="list-style-type: none"> <li>– € 38,000 : salles et services (Dépenses Ch. 1 § 5)</li> <li>– € 22.000 : interprètes (Dépenses Ch. 6 § 5)</li> </ul> </li> <li>❖ <b>missions :</b> € 16.000 (budget régulier, Dépenses Ch. 1 § 6)</li> </ul>

### **Loi type sur le leasing**

- Le Comité consultatif s'est réuni à trois reprises et la première session d'un Comité d'experts gouvernementaux, qui aura lieu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 7 au 10 mai 2007 est en préparation.

<b>Evaluation des progrès</b>	satisfaisant, calendrier respecté
<b>Personnel</b>	0,50 fonctionnaire; secrétaires et assistance administrative
<b>Financement</b>	0,50 fonctionnaire (préparation de la CEG), secrétaires et assistance administrative : budget régulier (Dépenses Ch. 2, Ch. 3) ; en 2006 : ❖ <b>réunions</b> : € 1.500 (interprètes), budget régulier (Dép. Ch. 6 § 5) ❖ <b>missions</b> : financées par le secteur privé

### **B. Suivi des instruments d'UNIDROIT adoptés: promotion, mise en oeuvre, suivi**

#### ***Fonctions de Dépositaire en vertu de la Convention du Cap***

- Examen des projets d'instruments de ratification et d'adhésion; conseils sur la mise en oeuvre; coordination avec l'Autorité de surveillance (Conseil de l'OACI) et le Registre international (Aviareto).

<b>Evaluation de qualité et d'efficacité</b>	satisfaisant
<b>Personnel / Financement</b>	1.0 fonctionnaire ❖ le financement extrabudgétaire des Etats membres termine le 31 août 2007 ❖ suite du financement inclus dans le budget régulier 2007 jusqu'à fin 2007 (voir aussi <i>infra</i> , II 1 b)

#### ***Promotion à travers les ressources de divulgation***

- Les principaux moyens d'UNIDROIT pour promouvoir ses *propres* instruments et pour sensibiliser sur le *droit privé transnational en général* sont ses ressources de recherches et de divulgation. Pour des détails, cf. *infra*, I 2 B.

#### ***Protection internationale des biens culturels***

- Le Secrétariat a participé à des séminaires et des conférences visant à faire connaître la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés en Afrique du Sud, en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, au Mexique et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

- Au 31 décembre 2006, la Convention comptait vingt-huit Etats contractants.

<b>Evaluation de qualité et d'efficacité</b>	satisfaisant
<b>Personnel</b>	0,20 fonctionnaire (budget régulier)
<b>Financement</b>	<i>en 2006 :</i> ❖ missions : € 1.200 (budget régulier, Dép. Ch. 1 § 6) ❖ autres missions, réunions et conférences financées par les institutions organisatrices

### ***Principes de procédure civile transnationale***

- Outre les versions en anglais et en français des Principes ALI/UNIDROIT, qui ont été publiées chez *Cambridge University Press*, les dispositions sont maintenant disponibles en allemand.
- Les Principes ont été présentés par le Secrétaire Général et des experts d'Etats membres lors de séminaires, de conférences et d'ateliers organisés en Allemagne, en Lettonie et au Mexique.

## **2. ACTIVITES NON LEGISLATIVES**

- *Objectif Stratégique N°2*: mise en valeur des moyens de recherche et d'information d'UNIDROIT pour en faire la principale source au monde de connaissance et de renforcement des capacités dans le domaine du droit privé transnational.
- *Objectif Stratégique N°3*: conversion progressive et systématique de savoir-faire, d'expériences et de capacités législatives et de recherches jusqu'ici stationnaires, en ressources dynamiques tournées vers l'extérieur.
- *Objectif Stratégique N°7*: faire un effort systématique et prolongé pour élargir la représentation de l'Organisation en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, pour combler les lacunes et revitaliser les Etats membres insuffisamment actifs, et pour garantir une présence plus régulière et une participation ciblée dans d'autres enceintes internationales.

### **A. Programme de coopération juridique**

#### ***Programme de bourses de recherches***

- En 2006, 14 chercheurs provenant des pays suivants, Argentine, Belarus, Bulgarie, Cameroun, Chili, Fédération de Russie, Maroc, République populaire de Chine, Tunisie, Turquie et Uruguay, et avec des profils professionnels différents (fonctionnaires gouvernementaux, magistrats, avocats, institutions financières, universités) ont effectué des recherches sur le droit privé transnational et le droit économique international dans la Bibliothèque d'UNIDROIT.

#### ***Assistance technique***

- Le Secrétariat a travaillé activement pour organiser une conférence à haut niveau sur l'avant-projet d'Acte uniforme OHADA sur le droit des contrats en coopération avec des parties prenantes en Afrique, en Europe et au Canada.

- Pour l'assistance fournie en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention du Cap et des Protocoles, cf. *supra* I 1 A et B.
- Pour l'assistance fournie en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention sur les biens culturels, cf. *supra* I 1 B.

#### ***Coopération avec des Organisations partenaires***

- Le Secrétariat a établi des liens étroits de coopération institutionnelle avec un grand nombre d'Organisations. Pour des détails, cf. *infra* I B 3.
- En particulier, UNIDROIT est partenaire d'un programme lancé par le Centre du commerce international (OMC/CNUCED) qui vise à aider les pays en développement et en transition économique à se familiariser avec les instruments en matière de droit commercial transnational. Le Secrétariat a été représenté à un séminaire organisé par l'Union africaine (UA) à Tshwane (Afrique du Sud).

<b>Evaluation de qualité et d'efficacité</b>	satisfaisant
<b>Personnel</b>	0,20 fonctionnaire (les 80% restants sont consacrés à ses attributions relatives aux publications d'UNIDROIT); 0,30 secrétaire
<b>Financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>bourses:</b> € 10.000 sur le budget régulier (F.C.S.C. (107) 2, Dép. Ch. 11); € 18.186 extrabudgétaires (République de Corée ; Espagne ; Chine) ; € 12.861 (donations privées)</li> <li>❖ <b>assistance technique:</b> € 2.100 extrabudgétaire (Suisse, pour le projet OHADA)</li> <li>❖ <b>personnel:</b> budget régulier</li> </ul>

## **B. Ressources de recherches et de divulgation**

### ***Bibliothèque d'UNIDROIT***

- Le transfert des entrées du catalogue sur une base de données électronique, et l'intégration avec des bases de données d'autres importantes bibliothèques sont pratiquement complétés.
- Les avoirs de la Bibliothèque ont augmenté d'environ 1.200 titres. Parmi eux figurent d'importantes donations du Gouvernement du Royaume-Uni, de l'Institut Max-Planck (Hambourg), de l'Université de Lucerne (Suisse) et d'un donateur privé.
- Outre les bénéficiaires des bourses d'UNIDROIT (cf. *supra*, 2 A), plus de 3.300 personnes de 30 pays (ont effectué des recherches au sein de la Bibliothèque.

<b>Evaluation de qualité et d'efficacité</b>	satisfaisant
<b>Personnel</b>	1,0 bibliothécaire juridique, 0,5 assistant (les autres 50% de son temps à l'assistance informatique), 1,0 assistant bibliothécaire, 0,8 assistant (les autres 20% de son temps à des services généraux), 0,2 secrétaire



<b>Financement</b>	<p>en 2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ achat de livres et autres coûts : € 113.500, budget régulier (Dép. Ch. 9)</li> <li>❖ donations pour une valeur de € 60.000</li> <li>❖ personnel : budget régulier (Dép. Ch. 2; Ch. 3)</li> <li>❖ assistance de 18 volontaires de l'ELSA (Association européenne des étudiants en droit)</li> </ul> <p>en 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ achat de livres et autres coûts : € 113.500, budget régulier (Dép. Ch. 9)</li> <li>❖ personnel : budget régulier (Dép. Ch. 2; Ch. 3)</li> </ul>
--------------------	--

### **Publications**

- Le vaisseau amiral, la *Uniform Law Review/Revue de droit uniforme*, a célébré son dixième anniversaire en tant que seul journal spécialisé couvrant le droit privé transnational dans le monde entier. Il contient les sections suivantes: articles, activités internationales, textes et mise en œuvre des instruments de droit uniforme, jurisprudence, informations bibliographiques. En dehors des activités des Organisations sœurs et des Organisations régionales, les activités d'UNIDROIT sont largement couvertes, ce qui fait de la *Revue* un outil essentiel pour assurer la divulgation des informations relatives à ses travaux. Le volume 2006 contient 951 pages. La *Revue* est distribuée gratuitement à un grand nombre d'institutions et de personnes (y compris les Bibliothèques dépositaires dans les Etats membres). Des accords d'échange avec d'autres revues juridiques aident à maintenir les avoirs de la Bibliothèque.

- Les autres publications comprennent les *Actes et documents d'UNIDROIT*, dans un nouveau format, une édition cumulative des *Actes et documents 1997-2005* sur CD-ROM, et une traduction espagnole du *Loi type sur la divulgation des informations en matière de franchise* qui a été mise sur le site Internet.

<b>Evaluation de qualité et d'efficacité</b>	satisfaisant
<b>Personnel</b>	0,80 fonctionnaire (les autres 20% de son temps sont consacrés à la coopération juridique); 1,2 secrétaire d'édition; contributions occasionnelles d'autres fonctionnaires
<b>Financement</b>	<p>en 2006, budget régulier:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>dépenses</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>– impression : € 35.000 (Dép. Ch. 5)</li> <li>– coûts postaux : € 9.000 (Dép. Ch. 6 § 3)</li> </ul> </li> <li>❖ <b>recettes</b> : € 58.546 (Recettes Ch. 2 § 3)</li> </ul> <p>en 2007, budget régulier:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>dépenses</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>– impression : € 31.500 (Dép. Ch. 5)</li> <li>– coûts postaux : € 9.000 (Dép. Ch. 6 § 3)</li> </ul> </li> <li>❖ <b>recettes</b> : € 71,546 (Recettes Ch. 2 § 3)</li> </ul>

### **Site Internet et Bibliothèques dépositaires**

- Le site Internet d'UNIDROIT continue d'être un moyen extrêmement efficace de promotion des activités de l'Organisation et de ses instruments. Le contenu du site a été grandement élargi et de nouveaux éléments qui facilitent les recherches ont été introduits. Par manque de moyens cependant, il continue d'être quelque peu "artisanal" et certains éléments que l'on trouve habituellement sur la plupart des sites commerciaux et gouvernementaux ne sont pas disponibles.
- A ce jour, 46 Bibliothèques ont été désignées par les Etats membres pour être dépositaires de la documentation et des publications d'UNIDROIT.

<b>Evaluation de qualité et d'efficacité</b>	satisfaisant
<b>Personnel</b>	0,50 fonctionnaire (les autres 50% de son temps sont consacrés aux Principes relatifs aux contrats du commerce international, <i>supra</i> , I 1 a); assistance d'un autre fonctionnaire pour la traduction en français
<b>Financement</b>	budget régulier

### **Base de données UNILAW**

- Le nombre de décisions sur la Convention de 1956 relative au contrat de transport international de marchandises (CMR) traitées et visibles au public a pratiquement doublé au cours de cette année mais elles restent peu nombreuses (369). 1.301 autres sont en attente de traitement.
- Les textes de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique de 2001, de la Convention de Varsovie pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international de 1929 et de la Convention de Montréal de 1999 ont été insérés. L'insertion de jurisprudence et de bibliographie est en cours.

<b>Evaluation de qualité et d'efficacité</b>	bonne qualité intrinsèque; efficacité encore difficile à évaluer
<b>Personnel</b>	0,4 fonctionnaire; assistant à temps partiel pour le traitement des documents
<b>Financement</b>	❖ fonctionnaire : budget régulier ❖ assistant à temps partiel : financement extrabudgétaire (donation privée)

### **3. Etats membres – Relations avec les Gouvernements – Coopération institutionnelle - Visibilité**

- *Objectif Stratégique N°7*: faire un effort systématique et prolongé pour élargir la représentation de l'Organisation en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, pour combler les lacunes et revitaliser les Etats membres insuffisamment actifs, et pour garantir une présence plus régulière et une participation ciblée dans d'autres enceintes internationales.

- La République de Lituanie a déposé son instrument d'adhésion au Statut organique d'UNIDROIT, devenant ainsi le 61<sup>ème</sup> Etat membre. L'Ukraine a annoncé son adhésion prochaine.
- Le Secrétaire Général a poursuivi ses discussions avec cinq Gouvernements de pays d'Asie du Sud-Est. Suite à un séminaire et à des réunions de haut niveau à Jakarta, un comité interministériel a recommandé que l'Indonésie adhère au Statut organique d'UNIDROIT. La décision finale peut dépendre de l'organisation d'une autre manifestation *in loco* (cf. *infra*, II, 3).
- Un premier contact a été établi avec l'Ambassade du Sultanat d'Oman en Italie.
- Le séminaire africain qui s'est tenu en vue de la préparation de la Conférence diplomatique pour l'adoption du Protocole ferroviaire a offert au Secrétaire Général l'opportunité de rencontrer le Premier Ministre et d'autres membres du cabinet à Lomé (Togo). L'intérêt à accéder au statut UNIDROIT a été manifesté à plusieurs reprises.
- Des efforts intensifs afin de rétablir la communication avec la Bolivie peuvent porter des fruits. Alors que des approches répétées auprès de l'Ambassade en Italie n'ont pas eu de résultats, les efforts de S.E. M. Gabriel Valdés Subercaseaux, Ambassadeur du Chili et Président de l'Assemblée Générale pourraient se révéler utiles.
- Au cours des 12 derniers mois, le Secrétaire Général et des membres du Secrétariat ont été en visite officielle ou ont participé à des séminaires en: Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Suisse, Thaïlande, Togo et Turquie.
- Au cours des 12 derniers mois, UNIDROIT a accueilli des visiteurs officiels, des fonctionnaires en détachement et des stagiaires en provenance des pays suivants: Argentine, Espagne, Fédération de Russie, France, Lettonie, Liban, République de Corée et Royaume-Uni.
- En 2006, le Secrétariat a rendu visite ou a participé à des réunions des Organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales suivantes: Banque mondiale, Centre du commerce international (OMC/CNUCED), Chambre de commerce internationale, Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, CNUDCI, Conférence de La Haye de droit international privé, Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (CEAP), Cour d'arbitrage international de Londres, Fonds Monétaire International, OIPC-Interpol, Organisation des Etats américains (OEA), Société Financière Internationale, UNESCO et Union européenne.
- On relèvera en particulier la **coopération tripartite avec les autres Organisations qui élaborent du droit privé**, à savoir la CNUDCI et la Conférence de La Haye, qui est aujourd'hui bien établie. Elle se fonde sur quatre piliers: (1) réunions annuelles de coordination; (2) "parler d'une seule voix" auprès d'autres Organisations comme l'OMC, la Banque mondiale et le FMI; (3) participation active dans les travaux de chacun; (4) examen des possibilités de co-parrainer des séminaires et co-signer des publications sur l'utilisation des instruments des trois Organisations à des fins de droit interne, en particulier dans les pays en développement.

#### 4. GOUVERNANCE ET ADMINISTRATION

- *Objectif Stratégique N°4*: établir des mécanismes de communication, de prise de décision et d'attribution des ressources susceptibles de garantir une évaluation globale des intérêts potentiels, des coûts et des bénéfices de la participation d'un Etat à un projet donné d'une part, et la mise à disposition prévisible et prolongée des ressources adéquates d'autre part.
- *Objectif Stratégique N°8*: établissement de procédures mises à jour et unifiées pour la gestion électronique des documents et de l'archive.

- *Objectif Stratégique N°10*: parvenir à une autonomie en ce qui concerne la fourniture et l'entretien de technologies de l'information en assurant une expertise interne à l'Organisation.
- *Objectif Stratégique N°12*: développement de techniques de communication qui faciliteraient la circulation constante de toutes les informations nécessaires et des réponses de part et d'autre. La création d'un "Forum des Gouvernements" (cf. *supra* para 37) pourrait être un instrument dans la poursuite de cet objectif.

• Des progrès importants pour réformer les techniques et augmenter l'efficacité de la routine administrative se fondent principalement sur la **présence** d'un **administrateur en chef** bien informé et **innovateur** avec les fonctions de **Secrétaire Général adjoint**. Ce n'est qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2006, date d'arrivée du Professeur Alessandra Zanobetti, que le Secrétariat a été en mesure de programmer une action appropriée à cet égard.

• Des progrès ont été faits pour une meilleure lecture des documents, tout d'abord pour la 59<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2005, puis pour la 105<sup>ème</sup> session de la Sous-commission de la Commission des Finances le 23 mars 2006, et maintenant pour les 85<sup>ème</sup> et 86<sup>ème</sup> sessions du Conseil de Direction.

• Par manque de ressources financières, aucun progrès n'a pu être fait en ce qui concerne l'amélioration de l'expertise informatique, du matériel informatique, des logiciels et de la qualité du serveur.

## II. PLANIFICATION POUR 2006/2007 ET MOYEN TERME

### 1. ACTIVITES LEGISLATIVES, Y COMPRIS MISE EN ŒUVRE ET PROMOTION DES INSTRUMENTS

#### A. Travaux en cours

##### *Principes relatifs aux contrats du commerce international*

- La deuxième réunion du nouveau Groupe de travail aura lieu du 4 au 8 juin 2006. Un nombre record de 15 institutions arbitrales et autres organisations avec une expertise spéciale y participeront en tant qu'observateurs.
- Des accords pour la traduction en arabe, farsi, portugais, russe, slovaque, thaï et turc ont été signés.

<b>Personnel</b>	on estime que le fonctionnaire chargé des publications devra consacrer du temps à la préparation des versions pour la publication
------------------	---

<b>Financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>traduction en arabe</b> : € 11.000, sur le budget régulier (amorti avec la vente de 160/200 copies)</li> <li>❖ <b>réunions en 2007</b> : € 38.000 budget régulier (Dép. Ch. 1 § 5)</li> </ul>
--------------------	---



##### *Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*

- Le processus de consultation intergouvernementale concernant l'avant-projet de Protocole spatial devrait être suffisamment avancé en 2007/8 pour prévoir son adoption par une Conférence diplomatique en 2008 ou en 2009.

### ***Avant-projet de Convention sur les titres intermédiés***

- Une quatrième session du Comité d'experts gouvernementaux aura lieu du 21 au 25 mai 2007. On envisage de convoquer une Conférence diplomatique pour l'adoption du texte au début de 2008. Le succès des travaux revêt une **importance stratégique** parce qu'il s'agit d'un **test** pour voir si les Gouvernements sont disposés à, et en mesure de, harmoniser le droit matériel concernant les opérations sur des titres. Si tel était le cas, on aurait la preuve une fois encore de la capacité unique d'UNIDROIT d'entreprendre des travaux dans les domaines les plus difficiles du droit commercial.

<b>Personnel / Financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ les fonctionnaires (chargé à titre principal et assistants) financés par le secteur privé et détaché par le Gouvernement d'un Etat membre respectivement</li> <li>❖ financement assuré jusqu'à fin 2007</li> <li>❖ secrétaire et assistance administrative : budget régulier</li> <li>❖ 4<sup>ème</sup> session de la CEG, budget régulier :             <ul style="list-style-type: none"> <li>– € 15.000 : salles et services (Dép. Ch. 1 § 5)</li> <li>– € 6.000 : interprètes (Dép. Ch. 6 § 5)</li> </ul> </li> </ul>
------------------------------------	--



## **B. Suivi des instruments d'UNIDROIT adoptés: promotion, mise en œuvre, suivi**

### ***Fonctions de Dépositaire***

- Après l'exemple de la Conférence diplomatique du Cap en 2001, la Conférence diplomatique pour l'adoption du Protocole ferroviaire a décidé de conférer à UNIDROIT les fonctions de Dépositaire (Article XXXIV). On prévoit que la même décision sera adoptée pour ce qui concerne le projet de Protocole spatial.

- L'expérience du Secrétariat avec les Gouvernements qui sont Dépositaires des conventions récentes adoptées sous les auspices de l'Institut semblerait confirmer que les Gouvernements ne soient pas vraiment heureux d'avoir cette charge et qu'ils préféreraient, en général, que les Organisations intergouvernementales assument ces fonctions pour les traités élaborés sous leurs auspices.

- Conformément au paragraphe 69 du Plan stratégique (C.D. (83) 6) il est possible que la décision soit prise d'attribuer à UNIDROIT les fonctions de dépositaire pour toutes les futures Conventions UNIDROIT. D'autre part, le Conseil, à sa 85<sup>ème</sup> session, a recommandé de la prudence à cet égard.

<b>Personnel / Financement</b>	<p>si l'Institut devait prendre la décision envisagée dans le doc. C.D. (83)6, il faudrait inclure un financement dans le budget régulier pour un fonctionnaire affecté aux traités</p>
------------------------------------	---

## **2. ACTIVITES NON LEGISLATIVES**

- A propos des ressources de recherches et de divulgation en général, on fait référence aux divers documents liés aux différents sujets préparés pour la 85<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction (C.D. (86) 13 – C.D. (86) 15).

- Pour une initiative proposée qui répondrait aux critères de projet d'assistance technique, on fait référence au point "Etats membres – Relations avec les Gouvernements", *infra* II 3.

### 3. ETATS MEMBRES – RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS – COOPERATION INSTITUTIONNELLE – VISIBILITE

- Conformément aux efforts faits par le passé et aux marques d'intérêt reçues, les régions clé où élargir le nombre d'Etats membres de l'Institut seront, en premier lieu, l'Asie du Sud-Est et le Pacifique et, en second lieu, le Moyen Orient et quelques pays africains.

- Suite à des entretiens informels avec le Gouvernement vietnamien et à une demande officielle soumise par le Gouvernement d'Indonésie, le Secrétariat recommanderait le lancement immédiat d'un programme spécial "**Initiative ANASE/ASEAN**" parallèlement avec le Programme de travail triennal 2006/2008. A la lumière des discussions bien avancées avec le Gouvernement d'Indonésie (cf. *supra*, I 3), la mise en œuvre de ce projet pourrait se faire en deux étapes:

- Organisation d'un atelier de renforcement des capacités d'une durée de deux jours en Indonésie. Le groupe principalement visé serait constitué par des fonctionnaires du Gouvernement indonésien chargés de mettre en œuvre des instruments de droit privé transnational sur le plan interne, ainsi que des magistrats saisis de litiges commerciaux transnationaux. Comme cela a été suggéré par le Gouvernement, quelques délégués de pays voisins pourraient être invités à cet atelier et l'Indonésie, UNIDROIT et "les Etats membres d'UNIDROIT ayant des intérêts particuliers en Indonésie et dans la région Asie-Pacifique" pourraient joindre leurs forces pour agir en tant que facilitateurs en vue d'une implication toujours majeure de ces pays dans les activités d'UNIDROIT. Le Gouvernement a mentionné de façon explicite la Chine, la Corée, l'Inde, le Japon et les Pays-Bas.

- Reprise des contacts de haut niveau, et leur développement de façon plus systématique, entre le Secrétariat et les Gouvernements de Malaisie, de Singapour, de Thaïlande et du Vietnam en vue d'organiser à moyen terme un séminaire sur le droit commercial transnational et son rôle pour la bonne gouvernance et le développement économique dans les Etats membres de l'*Association des Nations du Sud-Est asiatique (ANASE ou ASEAN en anglais)*\*.

<b>Personnel</b>	orateurs et formateurs lors du séminaire et de l'atelier proposés en partie fonctionnaires d'UNIDROIT, en partie experts d'Etats membres qui soutiennent l'initiative, en partie experts des Etats hôtes ou d'autres Etats visés
<b>Financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>atelier en Indonésie:</b> l'Etat hôte prendra en charge les frais locaux; les frais de voyage pour 3-5 experts d'UNIDROIT et autres devront être couverts par des contributions extrabudgétaires (estimation: pas plus de € 10.000)</li> <li>❖ <b>autres mesures pour l'initiative "ANASE/ASEAN":</b> à évaluer</li> </ul>

- Des contacts avec les Gouvernements japonais et néerlandais ont été établis et l'intérêt à la poursuite des efforts en vue de l'adhésion de l'Indonésie (1<sup>er</sup> pas) a été manifesté. M. James Allsop de la Cour fédérale d'Australie a indiqué qu'il était prêt à participer à l'atelier en tant que formateur. Des contacts avec le Gouvernement de la République populaire de Chine (MOFCOM) ont été établis.

\* Etats membres: Brunei Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République populaire Lao, Singapour, Thaïlande et Vietnam.

#### 4. GOUVERNANCE ET ADMINISTRATION

##### *Secrétariat*

- Après l'évaluation de la situation actuelle et avec un certain retard, pendant l'été 2007 un plan de modernisation progressive sera établi pour la *gestion électronique des documents et de l'archive* et d'autres *procédures administratives* (cf. Objectifs stratégiques No. 8 et 9). Le Secrétariat pourra bénéficier de l'expérience du Bureau Permanent de la Conférence de la Haye de droit international privé qui a aimablement offert de partager son expertise acquise récemment lors de réformes analogues.

- En second lieu, un *plan de développement du personnel* sera nécessaire pour établir la façon d'atteindre les objectifs indiqués aux paragraphes 75-87 du Plan stratégique, procédures de sélection et gestion moderne du personnel en général. Pour que cela se matérialise et porte des fruits, le premier objectif est l'intégration complète du Secrétaire Général adjoint (Administrateur en chef) dans l'organigramme de l'Institut et son financement permanent dans le budget régulier. Le Gouvernement du Royaume-Uni a effectué des généreuses contributions extrabudgétaires par trois fois £ 50.000 (= € 74.000) jusqu'en 2008, mais la collectivité des Etats membres doit maintenant contribuer pour leur part.

- De façon analogue, l'engagement des Etats membres, consigné dans les rapports de réunions, d'intégrer le fonctionnaire chargé des fonctions de Dépositaire en vertu des instruments du Cap, déjà adoptés et futurs, et de financer ce poste sur le budget régulier doit être honoré.

<b>Financement</b>
--------------------

- ❖ les deux postes sur le budget régulier en 2007
- ❖ financement sur le budget régulier prévu pour 2008 (F.C.S.C. (107), Dépenses Ch. 2; Ch. 3)

##### *Conseil de Direction*

- Dans les années récentes, la vitesse et la flexibilité du processus décisionnel se sont améliorés de façon considérable. Il suffit de mentionner l'approbation conditionnelle et la procédure par écrit de mesures concernant le développement de projets d'instruments. Par exemple, des bénéfices peuvent dériver de la *préparation* de décisions concernant les projets législatifs, le travail non législatif et les matières administratives dans des *Sous-commissions*. Le Comité Permanent, la Sous-Commission pour le programme des bourses et la Sous-Commission *ad hoc* pour la discussion du Programme de travail triennal peuvent servir comme exemples pour atteindre une grande efficacité dans l'adoption de délibérations et dans le processus décisionnels dans des domaines spécifiques.

##### *Assemblée Générale*

- Suivant le schéma de la session de l'Assemblée Générale depuis 2002, l'organe le plus élevé de l'Institut sera à l'avenir régulièrement informé de la nature et de l'état des travaux sur l'un des projets législatifs. Le Secrétariat suggère toutefois que l'intention de saisir l'Assemblée Générale pour qu'elle discute et adopte la Loi type sur le *leasing* ne reste pas une exception. Lorsque cela est approprié, il serait bon d'impliquer davantage les Gouvernements des Etats membres sur le fond des travaux de l'Institut et cela permettrait d'accélérer les travaux. On rappellera que les Gouvernements et les membres du Conseil avaient discuté du potentiel d'une telle participation élargie lors des Sessions de réflexion (cf. UNIDROIT 2002 SIR – Doc. 1 paragraphes 37-43, UNIDROIT 2003 SIR – Doc. 2 paragraphes 5 et 6).

## 5. PERSPECTIVES DE PLANIFICATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2008-2010

- Les Gouvernements continueront à demander que des priorités soient établies et respectées dans le prochain triennium, tant pour ce qui concerne le travail reporté de la période 2006-2008 que pour ce qui concerne les nouveaux sujets de travail. La procédure d'analyse des propositions nouvelles doit, par conséquent, être très sélective.

- Sur la base des attentes manifestées dans plusieurs milieux, le projet connu sous le titre « Principes et de Règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés financiers émergents », auquel on a déjà attribué une priorité élevée, devrait être pris en charge par un ou plusieurs groupe d'études le plus tôt possible.

- Pour ce qui concerne les nouveaux travaux, on ne devrait sélectionner que les projets dont UNIDROIT peut s'occuper mieux que d'autres Organisations. Sur ce critère, voir les réflexions du Secrétaire Général dans la *Revue de Droit uniforme* 2006, 135-141.

## III. RESUME

1. En ce qui concerne l'élaboration d'instruments de droit uniforme, les objectifs indiqués dans le Plan stratégique (Nos. 1, 6 et 11) ont été atteints en termes de qualité et de respect du calendrier. Cette considération d'ordre général ne s'applique pas à l'avant-projet de Protocole spatial à la Convention du Cap. Le retard important en ce qui concerne ce dernier projet est à attribuer principalement au fait que le fonctionnaire chargé du projet a dû assumer les fonctions de Secrétaire Général adjoint *ad interim*.

2. L'évaluation totalement positive s'applique également à la poursuite des Objectifs stratégiques Nos. 2, 3 et 7 indiqués comme étant des activités non législatives de l'Institut. A propos de l'accroissement des Etats membres de l'Institut, une proposition détaillée est soumise et demande une action immédiate.

3. Quant à l'examen des procédures administratives internes et de l'infrastructure, l'incertitude concernant la présence d'un administrateur expérimenté n'a permis que des progrès réduits. On espère que cette période de transition va prendre fin et que l'organigramme maintenant complété du Secrétariat va permettre de se concentrer sur les Objectifs stratégiques Nos. 4, 8, 9 et 12 et de mener les actions appropriées.

4. Dans le même esprit, le fait de mieux atteindre l'Objectif stratégique No. 11 (diligence dans les fonctions de dépositaire, promotion, assistance pour la mise en oeuvre, et suivi de l'utilisation des instruments adoptés) dépend des ressources en personnel.

5. De même, atteindre l'Objectif stratégique No. 10 (autonomie en ce qui concerne la fourniture et l'entretien de technologies de l'information) exige un investissement en capitaux et en personnel additionnel.